

Les défis qui se posent aux personnes transgenres

Est interdite, toute discrimination fondée notamment sur le sexe ... ou l'orientation sexuelle.

Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 21)

Le sexe qui nous est attribué officiellement à la naissance (masculin ou féminin) se fonde sur nos caractéristiques physiques. Or, il peut arriver qu'il ne corresponde pas à notre identité sexuelle – c'est-à-dire la façon dont nous ressentons, dont nous pensons notre sexe. Une personne transgenre est une personne dont l'identité sexuelle est différente de celle qui lui a été attribuée à la naissance, ou qui l'exprime différemment.

Une personne transgenre peut exprimer son identité sexuelle de différentes façons. Afin de rendre les changements physiques plus permanents, elle peut recourir à la chirurgie et aux traitements hormonaux. Cela peut prendre plusieurs années et n'aboutit pas toujours à une conversion sexuelle complète («changement de sexe»). L'identité sexuelle peut également s'exprimer à travers les vêtements et les cosmétiques (ce que l'on appelle le «travestisme» ou «transvestisme»).

Il convient de souligner que les personnes transgenres sont en butte à la transphobie et aux discriminations en raison de leur identité sexuelle et non pas nécessairement de leur orientation sexuelle. Les personnes transgenres peuvent être hétérosexuelles, homosexuelles ou bisexuelles.

Protection contre la discrimination

Les personnes transgenres font l'objet de discriminations, souvent plus largement que les lesbiennes, les homosexuels ou les bisexuels, notamment dans le domaine de l'emploi. Les personnes transgenres qui assument ouvertement leur identité sexuelle sur le lieu de travail sont plus susceptibles de faire l'objet de harcèlement de la part de collègues et peuvent être contraintes de changer d'emploi.

Le droit anti-discrimination communautaire interdit la discrimination fondée sur le sexe sur le lieu de travail. La Cour de justice des Communautés européennes a statué qu'une personne transsexuelle ayant fait l'objet d'une discrimination peut être protégée par l'interdiction visant la discrimination fondée sur le sexe si elle effectue ou a effectué une conversion sexuelle complète. Toutefois, le point de savoir si les autres personnes transgenres (qui n'ont pas subi ou n'envisagent pas de subir une opération chirurgicale) sont protégées n'est pas clair.

Les États membres appliquent différentes approches:

Douze États membres (Belgique, Danemark, France, Irlande, Italie, Lettonie, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Slovaquie, Finlande et Royaume-Uni) traitent cela comme une forme de discrimination sexuelle. Toutefois, en général les personnes transgenres ne sont pas expressément protégées en tant que catégorie. Les tribunaux nationaux, par contre, les assimilent habituellement à la discrimination fondée sur le sexe.

Dans 11 États membres (Bulgarie, Chypre, République tchèque, Estonie, Grèce, Lituanie, Luxembourg, Malte, Portugal, Roumanie, Slovaquie), la discrimination à l'encontre des personnes transgenres n'est pas perçue comme une discrimination fondée sur le sexe ou l'orientation sexuelle. Le point de savoir si les personnes transgenres jouissent de la moindre protection contre la discrimination n'est pas clair.

Deux États membres (Allemagne, Espagne) traitent cela comme une discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Dans deux États membres (il existe un motif de discrimination spécifique: l'«identité sexuelle» en Hongrie et l'«identité ou l'expression transgenre» en Suède).

Le droit de changer de sexe et la reconnaissance juridique

Une deuxième question concernant les personnes transgenres (celles qui subissent une conversion sexuelle) porte sur leur droit à changer de sexe et à obtenir la reconnaissance officielle de cette opération. La Cour européenne des droits de l'homme a statué que les autorités:

- doivent permettre aux personnes de subir une opération chirurgicale de conversion sexuelle,
- doivent reconnaître juridiquement le nouveau sexe de la personne et son droit à épouser quelqu'un du sexe opposé.

Toutefois, certains problèmes subsistent:

- la plupart des États membres subordonnent l'intervention chirurgicale à des conditions strictes, qui peuvent inclure conseils et autorisation préalable. En République tchèque, par exemple, les opérations doivent être approuvées par une commission composée de cinq personnes, dont deux docteurs et un avocat;
- quatre États membres (Irlande, Luxembourg, Lettonie et Malte) ne reconnaissent toujours pas juridiquement le nouveau sexe et le droit au mariage de la personne transgenre;
- neuf États membres imposent des conditions strictes aux personnes qui souhaitent changer de prénom, par exemple des preuves médicales;
- plus de 80 % des personnes transgenres interrogées dans toute l'UE se sont vu refuser l'aide de l'État pour financer leur traitement chirurgical et/ou hormonal, et plus de la moitié ont signalé avoir financé elles-mêmes ce traitement;
- de nombreux professionnels de la santé ne veulent pas offrir ce genre de traitement ou n'ont pas les connaissances nécessaires.

LE DROIT À UNE PROTECTION ÉGALE

Le droit anti-discrimination communautaire devrait interdire expressément la discrimination fondée sur l'identité sexuelle. Il doit protéger toutes les personnes qui expriment une identité sexuelle différente de celle qui leur a été attribuée à la naissance, comme les travestis, et pas uniquement celles qui subissent ou ont subi une intervention chirurgicale.

La présente brochure est fondée sur deux rapports de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA): *Homophobia and Discrimination on Grounds of Sexual Orientation and Gender Identity in the EU Member States Part 1 – Legal Analysis* publié en juin 2008, et *Homophobia Discrimination on Grounds of Sexual Orientation and Gender Identity in the EU Member States – Part 2 The Social Situation*, publié en mars 2009.

Le texte intégral du rapport est disponible (en anglais) à l'adresse: <http://fra.europa.eu>
Toutes les publications de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne peuvent être obtenues gratuitement sur le site web de l'agence.

Si vous avez des questions au sujet de la présente traduction, veuillez consulter la version anglaise qui constitue la version originale et officielle du document.